



Rapport de gestion

BAW ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOEL

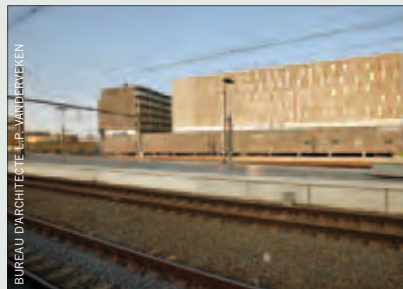
Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



A-CARRÉ SPRL - AUSE SPRL

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges



BUREAU D'ARCHITECTE LIP-VANDERWERKEN

Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies



IGRETEC

Déclaration de gouvernement d'entreprise

1. ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après «Code 2009») et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be):

- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de Direction et du management exécutif
- Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- Politique de rémunération
- Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.

2. DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

ÉVALUATION PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble (tous les trois ans).

RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe :

- le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre ;

- La présence du Commissaire aux réunions du Comité d'audit n'est pas systématiquement requise deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une fois, sauf si le Comité d'audit estime une présence additionnelle nécessaire. La présence du Commissaire est requise lors de la séance du Comité d'audit dont l'ordre du jour porte notamment sur le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre (en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire) et l'examen et le suivi de l'indépendance du Commissaire.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- Respect des règles et principes comptables
- Communication des informations financières du Groupe
- Procédure budgétaire (au moins semestrielle)
- Reporting régulier (au moins trimestriel)

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RISQUES OPÉRATIONNELS

CONSTRUCTION

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat. Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier : la société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité ;
- Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct recourt aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ;
- Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage ;
- Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent la certification ISO. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée ; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants ;

- Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance ;

- Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

LA CONJONCTURE

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.

ENCADREMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.



Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays

RISQUES JURIDIQUES

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction.

Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

RISQUES DE MARCHÉ

INTÉRÊTS

D'un point de vue opérationnel, le groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.

Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins fortement dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

CRÉDIT

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un "credit check" du futur client est réalisé. De plus dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement dédié. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi les niveaux très confortables du ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement et du ratio de liquidité au sens large.

Le ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement mesure la part des dettes financières qui pourraient être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si le Groupe ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant largement supérieur à 1, nous constatons que le Groupe serait capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés.

La liquidité au sens large du Groupe est également largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

L'endettement du Groupe Moury Construct se limite à un seul emprunt bancaire relatif au montage financier d'un ancien chantier de construction. Cette dette bancaire s'élève à environ 1,9 millions d'€ au 31 décembre 2010 et sera remboursée à l'horizon 2014.

RISQUE DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

RISQUE DE MARCHÉ

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composant le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et corporate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes ;
- multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe ;
- limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante. Au 31 décembre 2010, les valeurs libellées en euros représentent plus de 93 % de la juste valeur du portefeuille ;
- diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le groupe peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



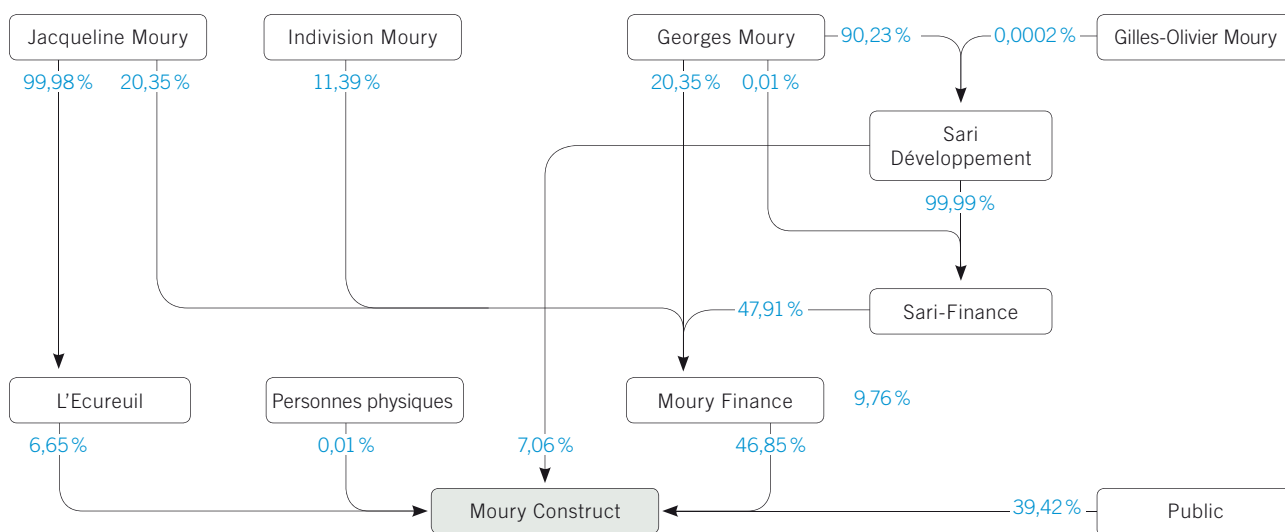
Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



4. INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2010, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du groupe Moury Construct se présente de la manière suivante :

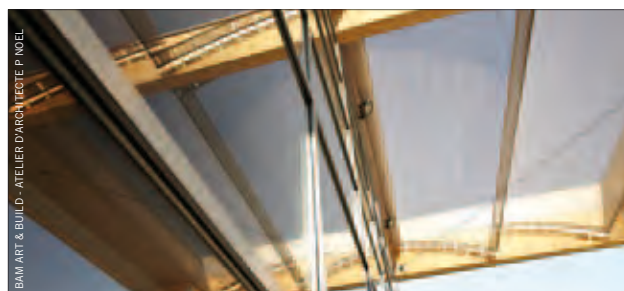


En milliers d'EUR	Nombre d'actions	Pourcentage
Moury Finance (contrôlé par Mr Georges Moury)	185 732	46,85 %
Sari Développement (contrôlé par Mr Georges Moury)	28 000	7,06 %
L'Ecoreuil SC (contrôlé par Mme Jacqueline Moury)	26 361	6,65 %
Famille Moury	33	0,01 %
Total Famille Moury	240 126	60,57 %
Actions propres	50	0,01 %
Public	156 250	39,42 %
TOTAL	396 426	100,00 %

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges



Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



En date du 11 juin 2010, les 26361 titres détenus par Sari SA ont été cédés à la SC L'Ecureuil. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la dernière déclaration de transparence disponible sur le site www.moury-construct.be.

Comme indiqué dans les statuts, les 396426 actions représentant le capital de la SA Moury Construct sont toutes égales entre elles.

4.2. ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3 499,50 au 31 décembre 2010. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2010.

Pour rappel, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans prenant cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions.

4.3. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14 NOVEMBRE 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- ➔ Le capital social s'élève à € 23 745 milliers et est représenté par 396 426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- ➔ Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- ➔ Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- ➔ Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- ➔ Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

- ➔ À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accords formels entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.
 - ➔ Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable - en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.
 - ➔ Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut procéder pendant une période de 5 ans prenant cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions. Au 31 décembre 2010, Moury Construct SA détient 50 actions.
 - ➔ Il n'y a pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.

5. DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA est composé comme suit au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Mr Georges Moury ¹	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Pierre François Horion ¹	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Jusqu'au 25 mai 2010 ²
Mr Francis Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Edgard Hollange	Administrateur non exécutif	Indépendant ³ (ancien article 524 §4 du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Mr Jean-Paul Feldbusch	Administrateur non exécutif	Indépendant ³ (ancien article 524 §4 du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Mr Michel Mersch	Administrateur non exécutif	Indépendant (article 526 ter du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Depuis le 25 mai 2010 ²

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement fixé à sept.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants nommés conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés (8 janvier 2009) demeurent indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011 au plus tard.

Messieurs Feldbusch et Hollange ne seront plus indépendants à partir du 1^{er} juillet 2011. Leur remplacement est prévu par la proposition faite par le Comité de nomination au Conseil d'administration du 23 mars 2011 de nommer Monsieur Barbarin et Monsieur Mikolajczak comme administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a accepté à l'unanimité la proposition du Comité de nomination et proposera la nomination de Monsieur Barbarin et de Monsieur Mikolajczak comme administrateurs indépendants à la prochaine assemblée générale (le 24 mai 2011). En outre, en fonction de son parcours professionnel, le conseil d'administration estime que Monsieur Barbarin dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit

conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

1-Président du Conseil d'administration.

2-Pour des raisons de santé, Monsieur Pierre-François Horion a décidé de mettre fin à son mandat d'administrateur avec effet au 25 mai 2010 (remplacé par la SA Moury Finance, représentée par Mr Georges Moury). Monsieur Horion est décédé le 16 juillet 2010.

3-Dans le cadre de la disposition transitoire prévue par la loi du 17 décembre 2008, Messieurs Hollange et Feldbusch peuvent continuer à siéger comme administrateur indépendant jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

COMPÉTENCES

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni formellement trois fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu régulièrement afin d'examiner les projets particulièrement importants.

MODE DE PRISE DES DÉCISIONS

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Mr Georges Moury, Président	3/3
Mr Gilles Olivier Moury	3/3
Mr Pierre François Horion†	0/2
Mr François Lemmens	3/3
Mr Edgard Hollange	3/3
Mr Jean-Paul Feldbusch	3/3
Mr Michel Mersch	3/3
Moury Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury	1/1

Les procès verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et ses responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit. Les administrateurs indépendants nommés conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés, demeurent indépendants jusqu'à leur réélection ou jusqu'au 1^{er} juillet 2011 au plus tard.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant.

Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Président, Monsieur Francis Lemmens et Monsieur Mersch. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a accepté à l'unanimité la proposition du Comité de nomination et proposera la nomination de Monsieur Barbarin comme administrateur indépendant à la prochaine assemblée générale du 24 mai 2011. En fonction de son parcours professionnel, le conseil d'administration estime que Monsieur Barbarin dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

RÔLE

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président	2/2
Mr Francis Lemmens	2/2
Mr Michel Mersch	2/2

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société
- Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés
- Suivi de l'audit interne
- Examen et suivi de l'indépendance du commissaire et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2010.

5.3. COMITÉ DE NOMINATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les membres sont : Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Monsieur Edgard Hollange et Monsieur Georges Moury.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Monsieur Jean-Paul Feldbusch.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le prochain Conseil d'administration de la SA Moury Construct nommera parmi les administrateurs indépendants leurs remplaçants à la fonction de membre du Comité de Nomination.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE NOMINATION

RÔLE

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination.

Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité de nomination s'est formellement réuni trois fois au cours de l'année 2010.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président	3/3
Mr Georges Moury	3/3
Mr Edgard Hollange	3/3

5.4. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants, qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Ces trois membres sont Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Monsieur Edgard Hollange et Monsieur Francis Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le prochain Conseil d'administration de la SA Moury Construct nommera parmi les administrateurs indépendants leurs remplaçants à la fonction de membre du Comité de Rémunération.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

RÔLE

Sans préjudice des missions légales du conseil d'administration, le comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- Formuler des propositions au conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;

- Formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;

- Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise ;

- Commenter le rapport de rémunération lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

FONCTIONNEMENT

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement une fois au cours de l'année 2010.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Francis Lemmens	1/1
Mr Jean-Paul Feldbusch	1/1
Mr Edgard Hollange	1/1



LDZ ARCHITECTES

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes

6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisation et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles.

Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CEO, DES MANAGERS EXÉCUTIFS, ET DES AUTRES DIRIGEANTS

Le « CEO » du Groupe est Monsieur Georges Moury. En 2010, Monsieur Georges Moury a bénéficié d'une rémunération brute de € 83 milliers, d'avantages divers à hauteur de € 39 milliers et du paiement de primes pour un plan de pension à hauteur de € 9 milliers. La rémunération globale de Monsieur Georges Moury est identique à celle de l'exercice précédent.

Les « Managers exécutifs » sont les administrateurs de sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le code des sociétés, ainsi que le Directeur général de la SA Bemat.

Les « Autres dirigeants » ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2010 au CEO, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	CEO	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	83	423	338
Rémunération variable	0	10	26
Plan de pension	9	12	9
Autres composantes de la rémunération	39	44	32

➔ La *rémunération variable* concerne des primes « CCT 90 » et des bonus octroyés sur base des performances des managers exécutifs et des autres dirigeants au cours de l'exercice écoulé.

Les règles d'octroi des primes « CCT 90 » sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux et individuels en matière de présence sur le lieu du travail et gravité/fréquence des accidents sur le lieu du travail.

Les autres bonus sont octroyés sur base des performances réalisées au cours de l'exercice écoulé. Aucune règle formelle n'est établie au niveau des autres bonus qui restent à la discrétion des administrateurs exécutifs.

➔ Le *Plan de pension* concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies ;

➔ Les *Autres composantes* de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation,...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

6.3. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence :

- ➔ de €500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit ;
- ➔ de €1 000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
Francis Lemmens	1 500	1 000	2 500
Jean-Paul Feldbusch	1 500	2 000	3 500
Edgard Hollange	1 500	-	1 500
Michel Mersch	1 500	1 000	2 500

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LES OPTIONS SUR ACTIONS

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. INFORMATIONS SUR LES INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

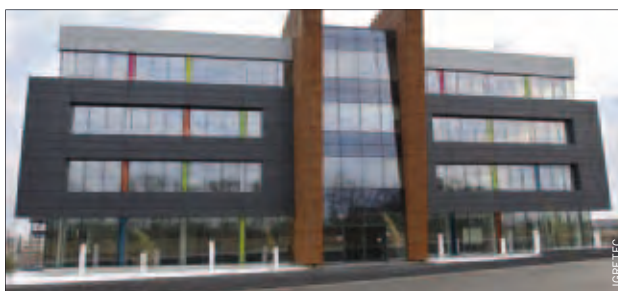
6.6. INFORMATIONS SUR LES DROITS DE RECOUVREMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges



Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies



Commentaires sur les chiffres-clés consolidés du Groupe Moury Construct



Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 10-09
Chiffre d'affaires	77 223	92 090	-16,1 %
Résultat opérationnel	5 531	5 662	-2,3 %
Résultat financier	1 197	1 060	12,9 %
Résultat des participations mises en équivalence	0	0	-
Résultat avant impôts des opérations en continuité	6 728	6 722	0,1 %
Impôts sur le résultat	-2 005	-2 060	-2,7 %
Résultat après impôts des opérations en continuité	4 723	4 662	1,3 %
Résultat net des opérations en discontinuité	0	0	-
Résultat net de l'exercice	4 723	4 662	1,3 %
Autres éléments du résultat global	0	0	-
Résultat global de l'exercice	4 723	4 662	1,3 %
→ Part du Groupe	4 723	4 662	1,3 %
→ Intérêts minoritaires	0	0	-

Le résultat de l'exercice s'élève à € 4,7 millions au 31 décembre 2010 et est en hausse de 1,3 % par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'établit à € 77,2 millions au 31 décembre 2010 contre € 92,1 millions au 31 décembre 2009, soit une baisse de 16 % qui s'explique essentiellement par les intempéries qui ont fortement perturbé les chantiers tant en début qu'en fin d'année 2010.

Le résultat opérationnel s'élève à € 5,5 millions au 31 décembre 2010 contre € 5,7 millions atteint lors de l'exercice précédent, soit une baisse modérée de 2,3 %, d'autant plus que le résultat opérationnel 2009 était

fortement influencé par des reprises de provisions. Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 7,0 % au 31 décembre 2010 (contre 6,1 % au 31 décembre 2009) et reste largement supérieur à la moyenne du secteur (3,1 % en 2009 - Source : Analyse financière Sector Septembre 2010).

Le résultat financier est en hausse de 12,9 % et s'élève à € 1,2 millions au 31 décembre 2010 contre € 1,1 millions au 31 décembre 2009 en fonction essentiellement de la hausse de la juste valeur des actifs financiers en portefeuille et de plus-values nettes réalisées lors de la cession de certains actifs financiers au cours de l'exercice.

Il convient de préciser que le résultat financier au 31 décembre 2010 est négativement influencé à hauteur de € 0,2 million suite à la cession des droits Tax shelter.

Les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la « Trésorerie et équivalent de trésorerie » et les « Autres actifs financiers courant » détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 38,0 millions au 31 décembre 2010 (soit environ € 95,8 par action) à comparer avec € 37,9 millions au 31 décembre 2009.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



Construction de la résidence Eugène Ysaye - Place Saint-Jacques à Liège



La contribution des filiales aux principaux chiffres clés du Groupe Moury Construct (selon les normes IFRS) est la suivante :

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2010		2009		Var. 09-10
S.A MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	0	-	0	-	-
S.A. BEMAT	16637	21,5 %	12883	14,0 %	29,1 %
S.C. MOSABOIS	1000	1,3 %	1239	1,3 %	-19,3 %
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY ¹	59486	77,0 %	77892	84,7 %	-23,6 %
S.A. MOURYLUX	100	0,2 %	76	0,1 %	31,6 %
TOTAL	77223	100,0 %	92090	100 %	-16,1 %

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 09-10
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	402	234	71,8 %
S.A. BEMAT	1847	555	232,8 %
S.C. MOSABOIS	92	256	-64,1 %
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY ¹	2353	3609	-34,8 %
S.A. MOURYLUX	29	9	222,2 %
S.A. LIEGE PROMOTION (mis en équivalence)	0	0	-
TOTAL	4723	4662	1,3 %

La contribution du holding faitier au résultat global du Groupe consiste en son résultat financier diminué de ses charges opérationnelles. La hausse de cette contribution provient essentiellement de la hausse du résultat financier.

Le chiffre d'affaires de la SA Bemat est en hausse en raison du retour à un niveau d'activité normal en 2010, l'exercice 2009 ayant été particulièrement marqué par un très faible niveau d'activité. La contribution de la SA Bemat au résultat global du Groupe est en forte hausse en fonction (i) de la hausse du chiffre d'affaires, (ii) de l'amélioration des marges sur plusieurs chantiers en 2010 et (iii), de la reprise de certaines provisions décennales en fonction de la disparition du risque sous-jacent.

La baisse de l'activité ainsi que du chiffre d'affaires de Mosaboïs provient notamment de la fin du chantier de la Médiacité fin 2009.

La baisse du chiffre d'affaires de la SA Les Entreprises G Moury s'explique essentiellement par les intempéries importantes qui ont perturbé les chantiers début et fin 2010 et par la fin du chantier de la Médiacité à Liège fin 2009. La contribution de la SA Les Entreprises G Moury au résultat global du Groupe est en baisse essentiellement en fonction de la baisse du chiffre d'affaires en 2010 et du niveau important des reprises de provisions en 2009.



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

¹- Afin de présenter des données comparables, les contributions au chiffre d'affaires et au résultat global du Groupe des anciennes filiales Beerts Bouwwerken SA et Mosafer SC (absorbées par la SA Les Entreprises Gilles Moury le 1^{er} janvier 2010) ont été présentées de façon consolidée dans les contributions de la SA Les Entreprises Gilles Moury au 31 décembre 2009.

Commentaires sur les chiffres-clés statutaires de la SA Moury Construct



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 10-09
Ventes et prestations	174	218	-20,2 %
Résultat d'exploitation	-155	-71	118,3 %
Résultat financier	3599	4373	-17,7 %
Résultat exceptionnel	0	-201	-100,0 %
Résultat avant impôts	3444	4383	-21,4 %
Résultat après impôts	3444	4383	-21,4 %
Capitaux propres	33278	32053	3,8 %
Total bilan	36023	34769	3,6 %

En tant que holding faitier du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la société est principalement constitué de management fees facturés aux filiales du groupe (€ 160 milliers au 31 décembre 2010), de rémunérations d'administrateurs (€ 197 milliers au 31 décembre 2010), de frais de fonctionnement divers (€ 128 milliers au 31 décembre 2010), des résultats des placements de trésorerie et des frais

financiers (résultat financier de € 449 milliers au 31 décembre 2010) et des dividendes décrétés et payés par les différentes filiales en 2010 (€ 3 150 milliers au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2009, on notait également une moins-value exceptionnelle de € 201 milliers liée à la cession des titres de Mosafer SC et Beerts Bouwwerken NV à la filiale Moury SA.

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2010.

Situation de conflit d'intérêt

Aucune opération ou décision visée par l'article 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Indépendance et compétence du Comité d'audit

Monsieur Feldbusch est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis sa création le 26 mai 2009. Le conseil justifie de la compétence de Monsieur Feldbusch en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Sans objet.

Activité en matière de recherche et développement

Sans objet.

Indications relatives à l'existence de succursales

La filiale Les Entreprises G Moury SA possède, suite à la fusion par absorption avec effet au 1^{er} janvier 2010, deux succursales nommées « Mosafer » et « Beerts » qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point A.3.2. ci-dessus.

Propositions à l'Assemblée générale



ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 24 mai 2011 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le Conseil d'administration propose les affectations et prélèvements suivants	
Bénéfice de l'exercice à affecter :	+ € 3445544,51
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	+ € 6400386,69
Dotations à la réserve légale :	- € 172277,23
Rémunération du capital :	- € 2219705,60
Report à nouveau :	€ 7453948,37

Le dividende brut par action de € 5,6000 (soit un dividende net par action de € 4,2000 et un dividende net plus « strip VVPR » de € 4,7600), en hausse de 4 % par rapport à ce qui décrété lors de l'exercice précédent,

sera payable à partir du 17 juin 2011 contre remise du coupon n°26 au siège social et aux guichets de la Banque BNP PARIBAS FORTIS.

Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège

Événements postérieurs à la date de clôture

Sans objet.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



LD2 ARCHITECTES

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



ARCHI 2000 - BAG - SYNTAXE

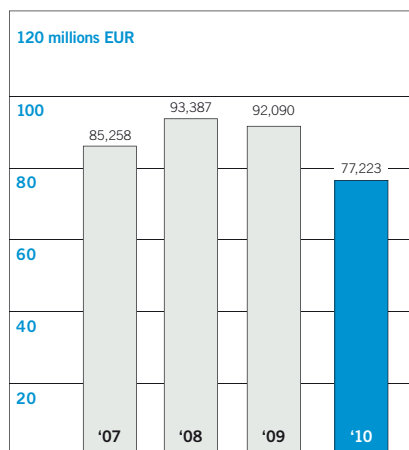
Prévisions pour 2011

Le Conseil d'administration est positif pour l'exercice 2011 en raison du démarrage de grands chantiers et du carnet de commandes qui s'élève à € 91,6 millions au 31 décembre 2010 (contre € 80,0 millions au 31 décembre 2009).

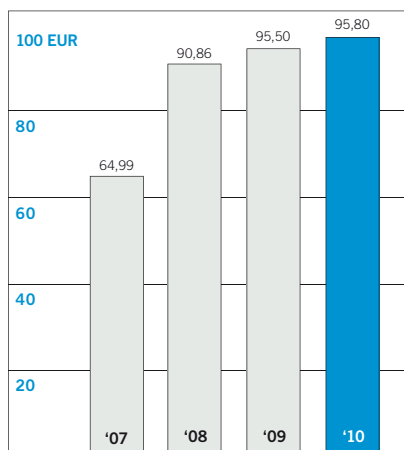
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment la construction et la rénovation de deux immeubles de 39 appartements Quai Marcellis à Liège, la réhabilitation de l'unité de centre de protection civile à Crisnée, la rénovation de l'immeuble de AGEAS à Charleroi, la construction d'un

hôtel de police à Marche-en-Famenne, la construction de l'hôtel de ville de Montignies-Le-Tilleul, et, en société momentanée, la restauration de l'Opéra Royal de Wallonie, la construction de la patinoire olympique et la restauration du théâtre d'émulation à Liège

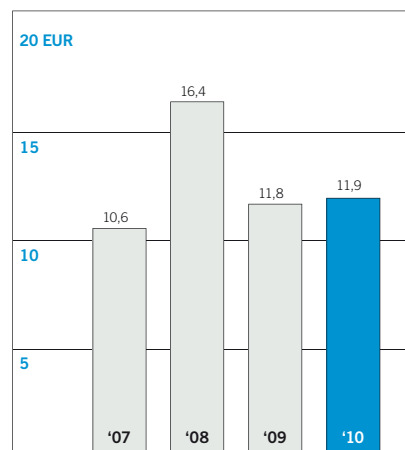
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE¹ CONSOLIDÉE PAR ACTION (EN EUROS)



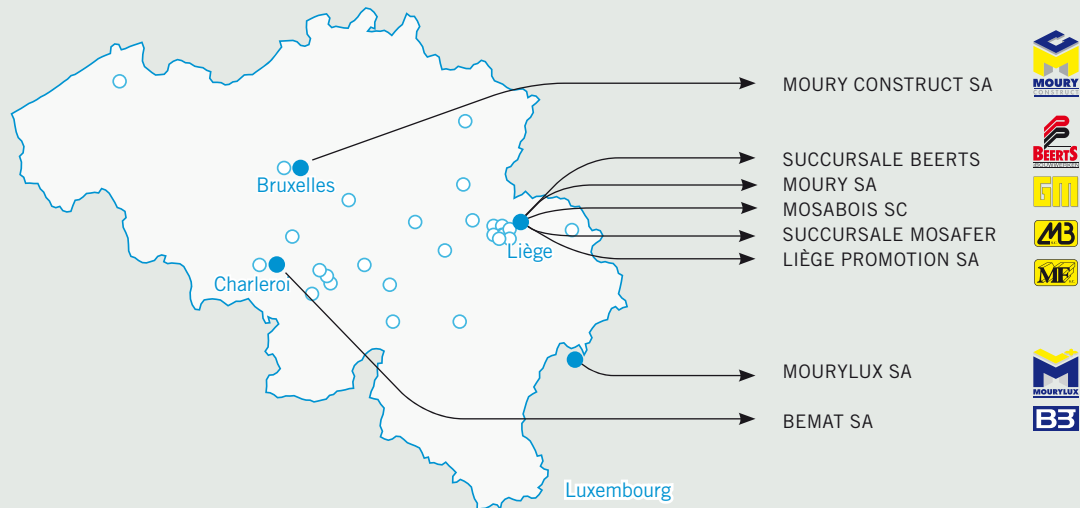
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)



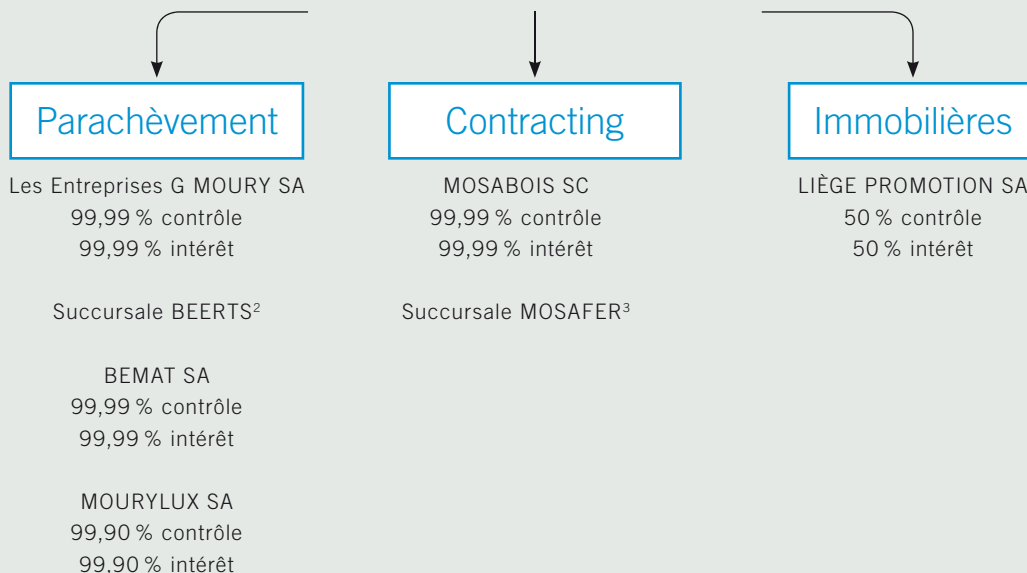
¹ — Calculé comme la somme de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et des « Autres actifs financiers courants ».

2/ ACTIVITÉS DES FILIALES DU GROUPE¹

Situation géographique



Groupe Moury Construct



1 — Les données financières présentées sous ce titre 2 ont été préparées sur base des normes comptables belges.

2 — Les activités de l'ancienne filiale Beerts Bopuwwerken SA sont logées dans une succursale « Beerts » créée à cet effet par la SA Les Entreprises G Moury le 1^{er} janvier 2010.

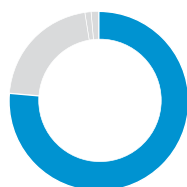
3 — Les activités de l'ancienne filiale Mosafer SC sont logées dans une succursale « Mosafer » créée à cet effet par la SA Les Entreprises G Moury le 1^{er} janvier 2010.

Les Entreprises G Moury SA



La SA les Entreprises G Moury SA est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agrégation en matière de travaux publics bâtiments et de rénovation, classe 8D et classe 8D24, délivrée le 28 mars 2007 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité. Via sa succursale Beerts, elle détient en outre les agrégations classe 8E et 8E1 délivrées le 22 novembre 2007 et via sa succursale Mosafer, elle détient les agrégations classe 4D7 et classe 1D20 délivrées le 18 décembre 2007.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Les Entreprises G Moury SA 77 %

Les Entreprises G Moury SA	77 %	Mosabois SC	1,3 %
Bemat SA	21,5 %	Mourylux SA	0,2 %

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	60556	65687	-7,8 %
Coûts des ventes et prestations	58071	61975	-6,3 %
Résultat d'exploitation	2484	3712	-33,1 %
Résultat financier	500	703	-28,9 %
Résultat exceptionnel	83	-24	-
Résultat net avant impôts	3067	4391	-30,2 %
Résultat net après impôts	2113	3126	-32,4 %
Capitaux propres	8834	6743	31,0 %
Total du bilan	41964	39656	5,8 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construite une excellente réputation dans son secteur et a accumulé les références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années la rénovation de la bourse de commerce de Namur, la rénovation et l'extension de l'Hôtel Mercure de Dinant, la construction du centre d'entraînement du Standard de Liège, l'aménagement

du centre GIGA au Sart-Tilman, la construction de l'Hôtel Park Inn à Liège Airport, l'extension d'un immeuble à appartements « Home Ruhl » à Liège, la construction d'un Hall Logistique « Trilogis Park » à Bierset, la construction d'une aile supplémentaire de 7000 m² pour la Clinique Saint-Pierre à Ottignies, et la construction, en société momentanée, de la Médiacité à Liège et des nouveaux bâtiments de la RTBF à Liège.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Il convient avant toute chose de préciser que la SA Les Entreprises G Moury a absorbé la SC Mosafer et la NV Beerts Bouwwerken avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ces deux sociétés sont donc des succursales de la SA Les Entreprises G Moury depuis le 1^{er} janvier 2010. Les données financières au 31 décembre 2010 intègrent dès lors les chiffres des succursales « Mosafer » et « Beerts ».

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège





La SA les Entreprises G Moury s'est construite une excellente réputation dans son secteur et est actuellement en charge, en société momentanée, de la construction de la patinoire olympique, de la rénovation de l'opéra royal de Wallonie et du théâtre de l'Emulation à Liège.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes

Nos ventes et prestations s'établissent à € 60,5 millions au 31 décembre 2010 contre € 65,7 millions au 31 décembre 2009. Cette baisse de 7,8 % provient essentiellement des intempéries qui ont fortement perturbés les chantiers au début et à la fin de l'exercice 2010 mais aussi de la fin du chantier de la Médiacité en 2009, partiellement compensé par le chiffre d'affaires de la succursale Beerts en 2010.

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 58,1 millions au 31 décembre 2010 contre € 62,0 millions au 31 décembre 2009, soit en baisse de 6,3 %. Cette baisse provient essentiellement de la diminution des achats en fonction de la baisse des travaux effectués au cours de l'exercice.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 2,5 millions au 31 décembre 2010 contre € 3,7 millions au 31 décembre 2009 soit en baisse de 33,1 %.

Le résultat financier s'élève à € 0,5 million au 31 décembre 2010 contre € 0,7 million au 31 décembre 2009. La baisse du résultat financier provient essentiellement du dividende de € 190000 perçu de la SA Liège Promotion en 2009.

Le bénéfice de l'exercice avant impôts s'établit à € 3,1 millions au 31 décembre 2010 contre € 4,4 millions au 31 décembre 2009, soit une baisse de 30,2 %.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 2,1 millions au 31 décembre 2010 contre € 3,1 millions au 31 décembre 2009.

Il est important de préciser que le résultat au 31 décembre 2009 avait été négativement influencé par une hausse de € 2,1 millions de nos diverses provisions pour risques et charges alors que l'exercice 2010 est marqué par une baisse des provisions de € 0,7 million en fonction de l'évolution favorables de plusieurs litiges.

Le carnet de commandes au 31 décembre 2010 est de l'ordre de € 68,6 millions contre € 56,2 millions au 31 décembre 2009.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- Construction d'appartements à Beaufays
- Construction d'appartements à Huy
- Construction d'appartements à Liège (Quai Marcellis)

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- Construction du CPAS de Welkenraedt
- Construction des bâtiments pour Technifutur
- Construction du bâtiment de la protection civile à Crisnée
- Construction d'une crèche à Jambes
- Construction d'un hôtel de Police à Hannut
- Construction d'un hôtel de Police à Marche
- Construction d'une école de police à Laeken
- Construction d'un commissariat de police à Nivelles
- Construction d'une résidence services à Houthalen



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- Construction de la patinoire sur le site de la Médiacité à Liège avec la SA BPC
- Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège avec la SA Galère et la SA Wust
- Rénovation du théâtre de l'Emulation à Liège avec la SA Galère
- Construction d'un Etap Hotel, de 130 appartements et d'un centre commercial à Bruges avec la SA Galère

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2010 SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- Rénovation d'un tri postal à Liège

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- Rénovation de 42 logements à Oupeye
- Rénovation de 47 maisons à Liège
- Construction de la Résidence « Marco Polo » au Sart-Tilman
- Construction de la Résidence « Eugène Ysaye », Place Saint-Jacques à Liège

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- Construction d'une maison de repos à Grez-Doiceau
- Construction d'une station service à Herstal
- Transformation de la section anatomie et dissection du CHU au Sart-Tilman
- Construction du restaurant universitaire de l'ULG au Sart-Tilman
- Construction du bloc de dialyse de l'hôpital Princesse Poala à Marche-en-Famenne
- Transformation et agrandissement de l'école Marcel Thiry à Chaudfontaine

LOISIRS

- Construction d'un club house à Forest
- Construction d'une salle polyvalente à Retinne

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

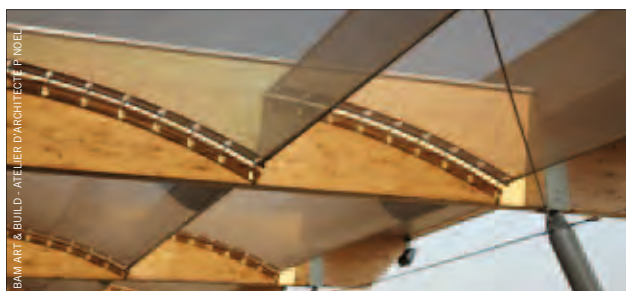




BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman



BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. INOEL

Construction de la résidence Eugène Ysaye - Place Saint-Jacques à Liège



BUREAU D'ARCHITECTE BERNARD TOMBEUR

Bemat SA



La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés, agrégation classe 7D délivrée le 26 mai 2008, dont le siège social est établi à Gilly et qui dispose d'un siège d'exploitation à Bruxelles.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Bemat 21,5 %

Les Entreprises	Mosabois SC	1,3%
G Moury SA	Mourylux SA	0,2 %
Bemat SA		21,5%

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	23026	15950	44,4 %
Résultat d'exploitation	1443	1850	-22,0 %
Résultat financier	51	152	-66,4 %
Résultat exceptionnel	-10	45	-122,2 %
Résultat avant impôts	1483	2047	-27,6 %
Résultat après impôts	1064	1301	-18,2 %
Capitaux propres	1367	1983	-31,1 %
Total du bilan	10248	9344	9,7 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction d'un immeuble de bureaux pour compte des Mutualités Socialistes à Frameries (2006), la construction d'un hall relais à Montignies sur Sambre, la transformation et

l'aménagement de l'extension du site « Forem Logistique Hainaut » (2007), la construction d'un nouveau service de radiothérapie et néonatalogie pour le CHU Tivoli à La Louvière, la construction de plusieurs bâtiments administratifs et techniques notamment pour compte de la société Ardoise et Matériaux et pour compte de Igretec (2008). La construction de deux halls relais pour compte d'Igretec et la construction de 32 logements pour compte du CPAS de Charleroi (2009).

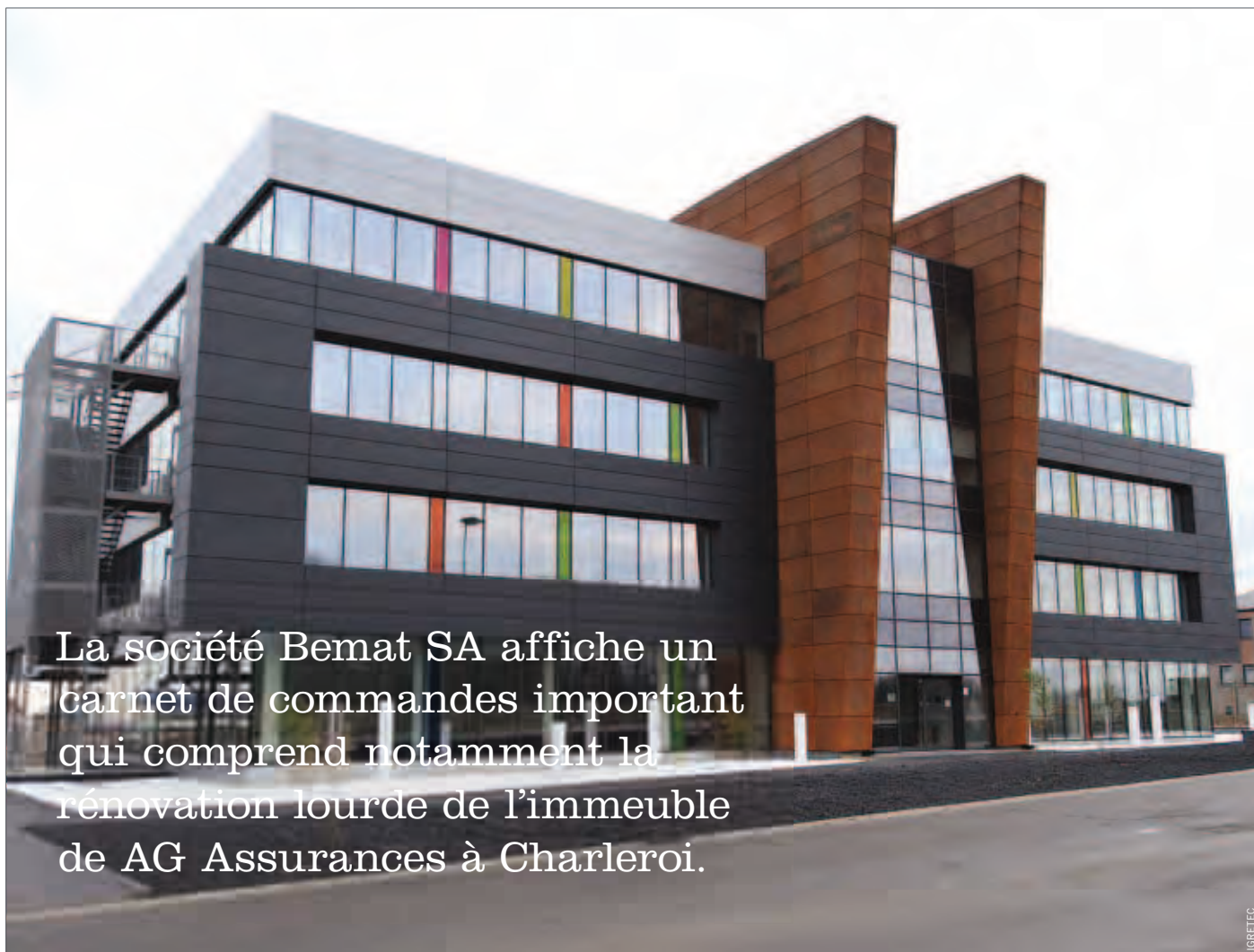
En 2010, relevons, entre autre, la construction d'un centre d'approvisionnement et de transport pour compte de la SWDE à Jodoigne et la construction de 30 logements pour compte du Versant Est à Montignies-sur-Sambre.

Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies



Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre





La société Bemat SA affiche un carnet de commandes important qui comprend notamment la rénovation lourde de l'immeuble de AG Assurances à Charleroi.

IGRETEC

Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 23 026 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 15 950 en milliers au 31 décembre 2009, soit en hausse de 44,4 %. Le coût des ventes et prestations s'établit à € 21 583 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 14 100 en milliers au 31 décembre 2009, soit en hausse de 53,1 %. Le résultat d'exploitation s'établit à € 1 443 milliers au

31 décembre 2010 contre € 1 850 milliers au 31 décembre 2009 soit en baisse de 22,0 %. La diminution du résultat d'exploitation en 2010 s'explique par les règles d'évaluation en vigueur en Belgique. Celles-ci définissent que les résultats des chantiers ne sont pris en compte qu'à la date de réception provisoire. Or plusieurs chantiers importants seront réceptionnés début 2011. La marge d'exploitation reste bonne avec un ratio « résultat d'exploitation/chiffre d'affaires » passant de 12,46 (en 2009) à 11,66 (en 2010).

Le résultat financier s'élève à € 51 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 152 en milliers au 31 décembre 2009. La baisse des taux d'intérêts en 2010 explique la diminution du résultat financier.

Le résultat net avant impôts s'établit à € 1 483 en milliers au 31 décembre 2010 contre € 2.047 en milliers au 31 décembre 2009, soit une baisse de 27,6 %. Le carnet de commandes au 31 décembre 2010 est de l'ordre de € 20,3 millions contre € 21,7 millions au 31 décembre 2009.

Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre



BUREAU D'ARCHITECTE J.M. MORLAUX

Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre



BUREAU D'ARCHITECTE J.M. MORLAUX



Construction d'un immeuble de bureaux pour Igretec à Gosselies

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET UTILITAIRES

- Rénovation lourde de l'immeuble du centre AG Assurances à Charleroi
- Construction d'un commissariat à Grez-Doiceau
- Rénovation de l'Hôtel de ville du Roeulx

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

- Construction d'un centre de recherches et de formation en matériaux composites et en plasturgies à Gosselies
- Construction d'un bâtiment pour l'accueil de Spin Off en biotechnologie à Gosselies
- La construction d'un hall relais sur le parc Scientifique Crealys des Isnes

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- Rénovation de 32 appartements à Anderlues
- Mise en conformité de la maison de repos et de soins Sart Allet à Chatelineau

LOISIRS

- Construction d'un Hall omnisports à Erquelinnes

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE

- Rénovation de 44 appartements à la Cité des Gayolles à Gilly

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2010 SONT :

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

- Construction d'un centre d'approvisionnements et de transport pour le compte de la SWDE à Jodoigne
- Construction de halls relais à Isnes
- Construction d'un hall à Jumet pour compte de Sodial S.A.

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

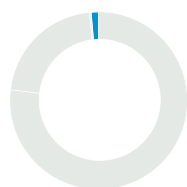
- Construction de 30 logements à Montignies-sur-Sambre

MOSABOIS SC



La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosaboïs) est une entreprise de menuiserie qui détient les agrégations D5 de classe 5 et D4 de classe 2, délivrées le 17 mars 2008. Le siège social est établi à Bressoux.

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Mosaboïs 1,3 %

Les Entreprises	Mosaboïs SC	1,3 %
G Moury SA	Mourylux SA	0,2 %
Bemat SA		21,5 %

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	1 773	2 438	-27,3 %
Résultat d'exploitation	143	377	-62,1 %
Résultat financier	2	2	0,0 %
Résultat exceptionnel	4	0	-
Résultat avant impôts	149	379	-60,7 %
Résultat après impôts	105	257	-59,1 %
Capitaux propres	498	500	-
Total bilan	996	1 199	-16,9 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosaboïs a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Le résultat d'exploitation s'établit à € 143 milliers contre € 377 milliers l'exercice précédent et le bénéfice de l'exercice s'élève à € 105 milliers contre € 257 milliers l'exercice précédent. Ces baisses trouvent essentiellement leur origine dans les travaux importants réalisés au cours de l'exercice précédent sur le chantier La Médiacité à Liège.

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège



Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège





ARCHI 2000 - BAG - SWNTAXE

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

En 2010, Mosabois a réalisé 43 % de son chiffre d'affaires avec le Groupe Moury Construct.

Le carnet de commandes au 31 décembre s'élève à € 1 255 milliers (contre € 312 milliers au 31 décembre 2009).

LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

- Menuiserie intérieure des bâtiments de la RTBF de Liège sur le site de la Médiacité
- Menuiserie intérieure d'une salle d'étude pour la faculté des sciences et d'un laboratoire d'analyse pour l'ULG
- Menuiserie intérieure des bâtiments du GIGA

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2010 SONT :

- Menuiserie intérieure et extérieure pour le restaurant de l'Université de Liège
- Menuiserie extérieure d'un immeuble à appartements à Ans
- Menuiserie intérieure pour le département zoologie de l'Université de Liège
- Menuiserie intérieure et extérieure pour la Croix-Rouge de Namur.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



LD2 ARCHITECTES

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



LD2 ARCHITECTES



BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOEL

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2011 a décidé de réduire le capital de € 130 000 afin d'adapter le capital social de la société à l'étendue de ses activités, tout en conservant un niveau de fonds propres suffisant pour conserver l'agrégation D5 classe 5.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes



LDB ARCHITECTES

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

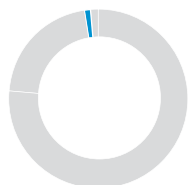


BAM ART & BUILD - ATELIER D'ARCHITECTE P. NOEL

MOURLUX SA



QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



Mourylux 0,2 %

Les Entreprises	Mosabois SC	1,3 %
G Moury SA	Mourylux SA	0,2 %
Bemat SA		21,5 %

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES LUXEMBOURGEOISES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	340	331	3,0 %
Résultat d'exploitation	38	9	ns
Résultat financier	1	1	0 %
Résultat avant impôts	39	9	ns
Résultat après impôts	28	9	ns
Capitaux propres	345	317	8,8 %
Total bilan	406	391	3,8 %
Total bilan	489	500	-2,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente notamment comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains ainsi que la réalisation d'une brasserie pour compte de la Brasserie Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la SA Mourylux fournit aux filiales du Groupe conseils et assistance divers.

Domaine Thermal de Mondorf.



Liège promotion SA

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2010	2009	Var 10-09
Ventes et prestations	0	0	-
Résultat d'exploitation	-1	-2	50,0 %
Résultat financier	3	2	50,0 %
Résultat avant impôts	1	0	-
Résultat après impôts	1	0	-
Capitaux propres	275	275	-
Total bilan	880	379	132,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SA Liège Promotion n'a aucune activité depuis de nombreuses années. L'exercice 2010 a toutefois été marqué par l'acquisition d'un terrain afin d'y développer un projet immobilier.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

La hausse du bilan provient essentiellement de l'acquisition du terrain afin d'y développer un projet immobilier.

La SA Liège Promotion est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe Moury Construct.



Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays

Construction de la résidence Clos des charmes à Beaufays

